



DECISION N° 559/DM/C.ABT1^{er}/SG/2025

DECLARANT INFRACTUEUX L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°009/AONO/C.BTA 1^{er}/SG/ST/CIPM/2025 DU 17/10/2025 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BLOC TOILETTES À 04 COMPARTIMENTS EXTERNES Y COMPRIS ESPACE DE RANGEMENT À LA SALLE POLYVALENTE JOSEPH CHARLES DOUMBA DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BERTOUA 1^{er}.

MAÎTRE D'OUVRAGE : MAIRE DE BERTOUA 1^{er}

FINANCEMENT : FEICOM, Exercice 2025 :

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BERTOUA 1^{er},
Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante ;

- VU** La Constitution de la République du Cameroun ;
- VU** Le décret n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- VU** Le Décret n°2018/043 du 02 mars 2018 portant création du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local ;
- VU** Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics .
- VU** Le Décret n°2024/014 du 14 janvier 2024 portant nomination de Monsieur NKWENTI Simon NDOH, Administrateur Civil Principal aux fonctions de Préfet du Département du Lom et Djerem ;
- VU** Le décret n° 2007/115 du 13 avril 2007 portant création de Nouveau Arrondissements .
- VU** Le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 ;
- VU** L'Arrêté conjoint N° 00000226/MINMAP/MINFI/ DU 06 Août 2013 fixant le montant des indemnités de session des Présidents, Membres et Secrétaires des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- VU** L'Arrêté N° 000190/A/MINDEVEL DU 05 MARS 2020 constatant l'élection de Monsieur BEMBELL D'IPACK Olivier Cromwell et ses Adjoints à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 ;
- VU** La décision n° 0000426/D/MINMAP/SG/DAJ/MNAS du 14 septembre 2022 portant nomination de Monsieur MBANDE EMINI Dieudonné aux fonctions de Président par intérim de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès de la Commune de Bertoua 1^{er} ;
- VU** La Décision Préfectorale n°00000099/DP/B15/A1/SDL du 22 juillet 2024 portant désignation d'un responsable de la tutelle au sein de la Commissions Interne de Passation des Marchés Publics placées auprès de la Commune d'Arrondissement de Bertoua 1^{er} .
- VU** La Note de service n °0005550/NS/MIN/CAB/CT2 du 15 mai 2023 portant désignation de Monsieur BIWOLE MIFOUNDO Gustave comme représentant du Ministère des Marchés Publics au sein de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune d'Arrondissement de Bertoua 1^{er} .

- VU** La Note de service n°0000130/N/MINFI/SG/DRFI/SDBM/SM/CBSCM/ND portant désignation de Madame KOULTOUMI TOBI épse WOULSOU comme représentante du Ministère des Finances au sein de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune d'Arrondissement de Bertoua 1^{er} ;
- VU** L'Appel d'Offres National Ouvert n°009/AONO/C.BTA 1^{ER}/SG/ST/CIPM/2025 du 17 octobre 2025 en procédure d'urgence pour la construction d'un bloc toilettes à 04 compartiments externes y compris espace de rangement à la salle polyvalente JOSEPH CHARLES DOUMBA de la Commune d'Arrondissement de Bertoua 1^{er}, Département du Lom et Djerem, Région de l'Est ;
- VU** La proposition d'infructuosité de la Commission interne de passation des marchés publics placée auprès de la Commune d'Arrondissement de Bertoua 1^{er} du 26 novembre 2025 ; Considérant les nécessités de service ;

D E C I D E :

Article 1^{er} : Est déclaré infructueux, l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert l'Appel d'Offres National Ouvert N°009/AONO/C.BTA 1^{ER}/SG/ST/CIPM/2025 du 17 octobre 2025 en procédure d'urgence pour la construction d'un bloc toilettes à 04 compartiments externes y compris espace de rangement à la salle polyvalente JOSEPH CHARLES DOUMBA de la Commune d'Arrondissement de Bertoua 1^{er}, Département du Lom et Djerem, Région de l'Est, pour les motifs suivants :

- Absence de l'Attestation de catégorisation ;
- Caution de soumission non timbrée.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Bertoua 1^{er}, le 24 NOV 2025
Le Maire de la Commune de BERTOUA 1^{er}, Maître d'Ouvrage

Autorité Contractante

AMPLIATIONS :

- Prefet /LD ;
- DDMINMAP / LD ;
- CC ARMP / LD ;
- Pdu CDPM-LD (pour info) ;
- Intéressé ;
- Affichage ;
- Chrono Archives.

